

Mouvement français pour le planning familial

# Liberté, sexualités, féminisme

50 ans de combat du Planning  
pour les droits des femmes

*Ouvrage conçu et rédigé par Isabelle Friedmann  
Préface de Janine Mossuz-Lavau*



**La Découverte**

9 bis, rue Abel-Hovelacque  
75013 Paris

ISBN 2-7071-4489-4

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

**S**i vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel *À La Découverte*. Vous pouvez également retrouver l'ensemble de notre catalogue et nous contacter sur notre site **[www.editionsladecouverte.fr](http://www.editionsladecouverte.fr)**.

© Éditions La Découverte, Paris, 2006.

## Préface

---

*par Janine Mossuz-Lavau\**

**A**u cours des cinquante dernières années qui ont vu le Planning familial lutter pour les droits des femmes, des changements capitaux se sont produits en France dans le domaine des mœurs. Changements dont le Planning n'est pas l'un des moindres acteurs. Si l'on est désormais dans un processus de libération sexuelle, on le lui doit en partie. Des lendemains de la guerre à aujourd'hui, on est passé d'une société que l'on pourrait appeler post-vichyste à une autre qui ne renierait pas le qualificatif de post-soixante-huitarde. La première se caractérisait par de multiples contraintes. Contrainte de la procréation, puisque ni la contraception ni l'avortement n'étaient autorisés. Contrainte de l'âge : la sexualité des jeunes, soumis par ailleurs jusqu'à vingt et un ans à l'autorité de leurs parents, n'était pas à l'ordre du jour. Contrainte de la norme hétérosexuelle : l'homosexualité souffrait de règles discriminatoires et était considérée par la majorité de la population comme une perversion ou une maladie. Contrainte, enfin, de la violence, puisque le viol était très peu réprimé et, dans le cas contraire, il était puni pour atteinte à l'honneur des familles plus que comme crime envers des personnes. La notion de harcèlement sexuel n'avait *a fortiori* pas cours.

Aujourd'hui, après les lois Neuwirth de 1967, Veil de 1975 et Aubry de 2001, la sexualité peut enfin être dissociée de la procréation, même si des

---

\* Directrice de recherche au CNRS (Cevipof/Sciences Po).

accidents arrivent encore et obligent des adolescentes à devenir mères et nombre de femmes à se rendre à l'étranger pour avorter. Les mineures ont droit à la contraception, à la pilule du lendemain, à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sans autorisation parentale. Les homosexuels ont obtenu l'accès à la majorité sexuelle à quinze ans comme les hétérosexuels et la reconnaissance de leur union par le pacte civil de solidarité (PACS). Il leur reste à conquérir le droit au mariage et à la parentalité, mais l'exemple d'autres pays européens apparaît comme porteur d'espoir. Le viol a été redéfini par une loi de 1980 et donne lieu à des condamnations. Mais les violences sont toujours au rendez-vous. La grande « Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France » (ENVEFF), parue en 2000, a montré que, en 1999, d'après leurs dires, autour de 50 000 femmes avaient subi un viol en France et 10 % des femmes vivant en couple avaient été victimes de violences physiques ou psychologiques. On voit donc que malgré les avancées, les droits des femmes ne sont pas encore entièrement reconnus et qu'il reste beaucoup à faire pour que celles-ci jouissent pleinement de la liberté et de l'égalité qu'elles revendiquent à juste titre.

Dans tous ces combats qui ont été menés et qui continuent, le Planning familial a toujours été en première ligne, précurseur pour plusieurs d'entre eux. Car cette association, fondée en 1956 sous le nom « Maternité heureuse » et devenue en 1960 le Mouvement français pour le planning familial, s'est illustrée par ses actions, ses textes et par l'énergie inépuisable de ses militant(e)s. C'était révolutionnaire de proclamer, dès les années 1950, que les femmes devaient avoir le droit de choisir le moment où concevoir un enfant. Il faut en effet voir d'où l'on vient et pour cela se reporter aux débats qui ont agité la société française, et tout particulièrement la classe politique, quand il s'est agi de modifier certains articles de la loi de 1920 qui, de fait, interdisait aussi bien la contraception que l'avortement. Les parlementaires de droite ont proféré, dans l'une et l'autre Chambre, des anathèmes qui font sourire aujourd'hui mais qui, à l'époque, révélaient l'état d'esprit des décideurs, épousant largement les vues de l'Église catholique. N'a-t-on pas entendu le sénateur Henriot déclarer en 1967 à propos de la pilule : « C'est l'inhibition complète du cycle féminin. C'est une dénatura-tion de la femme. [...] La nature se vengera. En effet, pas de cycle, pas de femme, pas de libido. Finies ces fantaisies, finies ces chatteries qui font le charme féminin. Mais par contre des seins douloureux à ne pas toucher, agrémentés parfois de troubles psychiques. Et la première vengeance de la nature est que le partenaire s'éloigne. [...] Pour moi, sans l'approuver, je le comprends. » (*Journal officiel*, n° 58 S, 6 décembre 1967, p. 2037.)

Le temps passant, on aurait pu s'attendre à des propos plus raisonnables de la part de la droite hostile à la remise en cause de la loi de 1920. Mais les débats de 1979, lorsque la loi sur l'IVG est enfin votée définitivement (en 1975, elle ne l'avait été que pour cinq ans), montrent qu'il n'en va pas ainsi. Au Sénat, Eugène Dailly interpelle ainsi ses collègues : « Comme beaucoup d'entre nous, hélas, j'ai vu mourir des hommes sur les champs de bataille et bien souvent, à la fin, je les ai entendus appeler leur mère. [...] Aurions-nous – c'est la question que l'on est en droit de se poser – le même respect pour nos mères si nous savions qu'elles auraient pu se faire avorter de l'un ou l'autre de leurs enfants ? » (*Journal officiel*, n° 120 S, 21 décembre 1979, p. 5845.)

C'est contre ces mentalités crispées sur l'obligation pour les femmes de faire l'amour « la peur au ventre » qu'a dû se battre le Planning familial. Comme il a dû s'imposer en tant que mouvement d'éducation populaire apte à intervenir en milieu scolaire et à fournir à des jeunes des informations disponibles nulle part ailleurs. Comme il a vu, dès les années 1980, que la question des violences devait être posée et susciter une lutte de tous les instants.

Tout au long de ces cinquante années, le Planning lui-même a considérablement évolué. Et c'est aussi, outre ses combats fidèlement retracés ici, l'intérêt de ce livre de souligner les changements qui ont affecté une association qui est devenue de plus en plus politique, qui a inscrit dans ses statuts en 1983 le qualificatif « féministe », qui s'est rebellée contre le pouvoir médical tout-puissant en son sein dès les premières années, qui s'est déchirée, pour être aujourd'hui dans une phase consolidée, en prise sur l'international, et partie prenante de tout ce qui dans la société concerne les mœurs. Toutes les personnalités, connues ou peu connues, qui ont joué un rôle dans cette histoire tumultueuse ont été interrogées pour cet ouvrage qui restitue, avec leurs couleurs, leurs querelles, leurs réconciliations et leursaggiornamentos, ces cinquante années qui ont vu notre société extraordinairement changer dans son rapport à la sexualité et aux droits des femmes. Cinquante années pendant lesquelles le Planning n'a jamais baissé les bras. Il ne s'apprête d'ailleurs pas à le faire car les combats du jour, dans lesquels il est plus que jamais engagé, s'appellent sida, violences, misère des femmes du Sud, difficultés des jeunes, sexisme, tentatives de retour de l'ordre moral.

Le Planning familial est présent dans soixante-huit départements. Il a reçu en 2003 près de 500 000 personnes. Sur tous les sujets précédemment cités, ces personnes peuvent être écoutées, conseillées, dirigées vers les structures adéquates. Il n'y a pas d'équivalent dans notre pays d'un tel réseau d'aide et de soutien à toutes celles et à tous ceux qui voudraient

*Liberté, sexualités, féminisme*

disposer de plus de liberté mais qui constatent que, malgré les progrès enregistrés par rapport à ce qu'ont vécu les générations précédentes, bien des problèmes persistent et bien des obstacles se dressent encore devant eux. Le 29 novembre 2000, lors du débat sur le nouveau projet de loi présenté par la gauche concernant la contraception et l'IVG, n'a-t-on pas entendu Philippe de Villiers déclarer à l'Assemblée nationale : « L'Histoire retiendra qu'à l'imitation des nationaux-socialistes vous aurez introduit l'eugénisme d'État dans notre pays [...]. Nous en arrivons au tri des enfants à naître. C'est un nouveau droit qui émerge ; le droit à l'euthanasie prénatale. »

L'intérêt de ce livre est de mettre en scène, de manière très vivante, un long combat, opiniâtre – car il en a fallu de l'obstination pour vaincre les préjugés, les peurs et l'hypocrisie de certains –, et qui est loin d'être achevé. Mais, au-delà, c'est toute l'évolution des mœurs dans notre pays qui est retracée et les pistes des prochaines luttes à conduire qui sont indiquées. Il participe en ce sens d'une œuvre de salubrité publique que le plus grand nombre devrait avoir à cœur de soutenir.